

Votre contact pédagogique

(Accompagnement du stagiaire)

AVERTY Camille
camille.averty@monatourisme.fr

Votre contact administratif

GARNIER Marie
marie.garnier@monatourisme.fr

Si vous êtes une personne en situation d'handicap, vous pouvez vous adresser par mail à Camille Averty camille.averty@monatourisme.fr ou par téléphone au 06 17 23 31 44. Nous aménagerons au mieux la formation.

LIEU : LIMOGES (PMR)

DATE (S) :

20/11/2023	7:00	9:45	18:00	CRT LIMOGES
21/11/2023	7:00	9:45	18:00	CRT LIMOGES
22/11/2023	7:00	9:45	18:00	CRT LIMOGES

DURÉE : 3,00 jour(s), 21:00 heures

EFFECTIF : De 6 à 12 participants

PUBLIC : Salariés en charge de l'accompagnement des meublés

PREREQUIS : Aucun si ce n'est de consacrer un temps de sa mission à l'accompagnement des meublés

POSITIONNEMENT DU STAGIAIRE : Questionnaire de pré-formation individuel envoyé en amont de la formation

FORMATEUR(S)/ TRICE(S) :

Francis VARENNES



- Structures de Nouvelle-Aquitaine éligibles à un financement OPCO : 300€/jour/personne
- Structures de Nouvelle-Aquitaine inéligible à un financement OPCO : (Agents de la fonction publique territoriale et directeur d'EPIC) : 150€/jour/personne
- Structures hors Nouvelle-Aquitaine : 325€/jour/personne

Nb : en cas de formation distancielle, les séquences se cumulent pour former 1, 2 (ou plus) journées de formations. Le coût est à la journée.
Ex : 2 demi-journées = 1 journée (7h) / 7 séquences de 2h = 2 journées

CONTEXTE

De plus en plus d'offices de tourisme se sont investis dans le classement des meublés.

Hormis l'aspect purement réglementaire, cette activité s'inscrit totalement dans les missions de qualification de l'offre et d'accompagnement des prestataires d'un office de tourisme

En savoir plus : <https://www.monatourisme.fr/classement-meubles-tourisme/>

Aussi, les agents des offices de tourisme en charge du classement réalisent du conseil.

Ils sont souvent saisis de questions purement juridiques et fiscales de la part des propriétaires de meublés jusqu'à parfois une demande pour les aider à monter un business plan.

Taux de satisfaction : 4,6/5 (2022)

Taux d'adéquation objectif / problématique : 4,8/5 (2022)

OBJECTIFS

Objectif professionnel

A l'issue de la formation, le stagiaire sera en capacité d'apporter des réponses aux questions d'ordre juridique et fiscal exprimées par des propriétaires de meublés

Objectifs pédagogiques

- Identifier les différentes obligations juridiques, fiscales et sociales
- Permettre aux porteurs de retenir les solutions adaptées à leurs situations
- Savoir orienter les créateurs auprès des différentes administrations

PROGRAMME

- Qualification juridique des activités
- Statuts juridiques pour la réalisation des activités
- Régimes fiscaux applicables en matière d'imposition des bénéfices
- Régimes de TVA applicables
- Fiscalité locale
- Obligations en matière sociale
- Exemples pratiques et chiffrés

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques, travail de groupe sur des cas et présentation

MODALITES D'ÉVALUATION

Questionnaire de fin de formation